



COMMUNE DE CRAVANT

Le **vingt neuf janvier deux mil seize à 19 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 25 janvier 2016 s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire.

Conseillers en exercice : 14	Absent : 1	Procuration : 1
Maire :	Colette LERMAN	
Adjoints :	Alain GODARD, Michèle BARY, George BASSAN	
Conseillères :	Valérie LEGRAND, Déborah HERVE, Laurette NICOLLE	
Conseillers :	Fabien MONCOMBLE, Bruno GUEUX, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Hubert LEVEQUE, Gérard BERTHIER, Dominique SAVARY	
Excusée :	Pouvoir de Mme George BASSAN à Mme Michèle BARY	
Secrétaire :	Jean-François SILVAN	

La séance débute par une minute de silence en hommage à Colette BOURDAIS qui nous a quitté cette semaine.

===<<>>===

**1-PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE
ENTRE CRAVANT ET ACCOLAY EN PRESENCE
DE MR CHARLOT MAIRE D'ACCOLAY et MR GAUSSENS 1^{er} ADJOINT**

La commune de Cravant compte 852 habitants et celle d'Accolay 426 habitants, cette commune nouvelle compterait 1 278 habitants. Une charte devrait être élaborée afin de fixer la stratégie de la nouvelle collectivité et ses règles de fonctionnement notamment la garantie de l'identité de chaque commune historique. Chaque commune garderait son autonomie jusqu'au terme du mandat actuel, avec ses deux conseils municipaux.

Les communes nouvelles de moins de 10 000 habitants et créées avant le 1^{er} avril 2016 sont exonérées de la baisse de la DGF. Elles sont garanties de percevoir sur la période 2016-2018 les montants de la DGF (dotation forfaitaire et péréquation) et de la dotation de solidarité rurale que percevait chaque commune avant de se regrouper ainsi qu'une bonification de 5 % de la DGF pendant 3 ans.

La DETR soutient les projets d'investissement des communes nouvelles. De plus, elles bénéficient d'un versement au titre du FCTVA l'année même des dépenses.

Indépendamment de ces incidences financières, la commune nouvelle créée aurait aussi une représentation plus significative au sein de la communauté de communes bientôt élargie à celle du chablisien.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite la poursuite du projet de création d'une commune nouvelle entre Cravant et Accolay.

2- NOMINATION DE DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC DU MORVAN POUR LA COMPETENCE GEMAPI

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme comme délégué titulaire Mr Alain GODARD et comme délégué suppléant Mr Fabien MONCOMBLE au Syndicat Mixte du Parc du Morvan pour la compétence GEMAPI afin de représenter la commune de Cravant.

3- VALIDATION DES FERMAGES

Suite au versement des fermages 2015, calculés selon l'indice officiel des fermages (indice fermage 2015 :101.61) publié sur le site de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, les sommes mentionnées seront inscrites au budget 2016 de la Commune :

	budget 2015	budget 2016
GAEC DE LA TUILERIE	699.83 €	711.10 €
EARL JACQUES THOMAS	64.40 €	65.43 €

Le conseil municipal, après délibération à 14 voix pour,
Entérine les montants ci-dessus et inscrit ces recettes en section de fonctionnement du budget 2016 de la Commune (article 7083).

4- VALIDATION DE CONTRATS DE LOCATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Le logement F6 situé 6 rue des Fossés est disponible à la location depuis le mois de septembre 2015, une famille avec 4 enfants souhaite en devenir locataire.

Il est proposé au conseil municipal de valider le contrat de bail suivant :

A compter du 1^{er} février 2016 avec date d'effet au 1^{er} mars 2016,

par Mme Karine GOSSELIN et Mr Ludovic ROY,

pour un loyer mensuel de 650 €

et une caution d'un mois de loyer soit 650 €,

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine cette attribution de logement et charge le maire de procéder aux formalités nécessaires.

5- AUTORISATION POUR MANDATER UN HUISSIER POUR UN ETAT DES LIEUX

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour effectuer toutes les procédures judiciaires à l'établissement d'un état des lieux du local commercial situé 13 rue d'Orléans, préalablement à l'entrée en jouissance du bail commercial (appel à un avocat, mandatement d'un huissier...). Lors de cet état des lieux, il sera procédé aux expertises obligatoires avant l'entrée en jouissance du bail commercial, à savoir : diagnostic de performance énergétique, amiante, plomb ...

6- REDEVANCE POUR DEPOT DE DECHETS SAUVAGES

Par délibération en date du 29 novembre 2013 le conseil municipal avait mis en place un tarif forfaitaire de 75 € pour enlèvement d'objets déposés illicitement dans un lieu public. La commune étant régulièrement confrontée à des dépôts illicites, pour faire face aux préjudices financier et environnemental supportés par la collectivité, Mme le Maire propose

au conseil municipal de porter le montant de cette redevance pour dépôt de déchets sauvages sur la voie publique à 350 €. Cette disposition sera applicable à compter du 1^{er} mars 2016.

Dès lors que toute personne sera identifiée ou surprise à déposer sans autorisation des gravats, des matériaux ou tout autre déchet inerte, un procès-verbal sera dressé à son encontre.

Vu l'article V de l'article L 2212-5, les agents spécialement assermentés peuvent assurer, sous l'autorité du maire, l'exécution des décisions prises. A cet effet, la commune va faire agréer et assermenter un agent technique qui sera chargé de constater les infractions aux règlements et de dresser les procès-verbaux en application de l'article R 632-1 du Code Pénal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le Maire de rédiger l'arrêté municipal permettant de pénaliser toute personne déposant des déchets sauvages sur la commune : mise en demeure de procéder à son élimination dans un délai déterminé et amende pour infraction du Code Pénal.

7- AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLES AU VOTE DU BP 2016

Afin de pouvoir acquérir et régler certaines factures en investissement, l'exécutif peut entre le 1^{er} janvier 2016 et le vote du budget qui aura lieu fin mars 2016, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L.1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture anticipée des crédits suivants en dépenses d'investissement de l'exercice 2016 :

Au budget 2016 de l'EAU :

Article 2156	remplacement du ballon Hydrofort au surpresseur Cheully	
	pour 3209 € TTC	

Au budget 2016 de la COMMUNE :

Article 2116	réfection maçonnerie mur cimetière Cheully	5 482 € TTC
Article 21318	réfection toiture Chapelle Cheully	4 617 € TTC
Article 2151	réfection parking routier	11 542 € TTC

8- INTEGRATION D'UN MEMBRE AU CPI DE CRAVANT

Mr LOISEAU Jean-Christophe, titulaire du permis poids lourd, affecté en semaine au centre de secours de Saint Valérien mais présent le week-end à Cravant a émis le souhait d'intégrer le CPI de Cravant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'intégrer Mr LOISEAU Jean-Christophe au Centre de Première Intervention de Cravant.

9 - REVERSEMENT DES VACATIONS 2014 DU SDIS AUX SAPEURS POMPIERS ET

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SDIS DE L'YONNE

Suite au versement d'un complément d'indemnités 2014 du CPI de Cravant de 721.67 € à la Commune, il convient d'annuler la délibération 87 du 15 décembre 2015 pour le paiement de 1 284.55 €.

Le conseil municipal décide d'attribuer la totalité de l'indemnité de 2 006.22 € à chacun des membres, selon la répartition qui figure dans le tableau ci-dessous :

NOM PRENOM	MONTANT
BOUHOUTI Ilyasse	56.04 €
FRISON Marwin	171.41 €
DENOLET Florian	164.24 €
GUEUX Adeline	85.04 €
GUEUX Bruno	213.53 €
GUEUX Romain	218.90 €
GUEUX Wilfried	392.00 €
LE GOURRIEREC Kevin	154.33 €
LE GOURRIEREC Marwin	26.71 €
MONCOMBLE Fabien	207.50 €
PELINI Jean-Marc	41.04 €
PELINI Maxime	130.69 €
PLESSIS Claude	62.68 €
VILTARD Cédric	82.11 €
TOTAL	2 006.22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le reversement des vacations aux sapeurs- pompiers comme indiquées ci-dessus et inscrit la somme correspondante au budget 2016 de la commune en dépenses de fonctionnement (article 6228) et

AUTORISE le Maire à signer la convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution des communes et établissements publics de coopération intercommunale au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne.

10- CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2^{ème} classe DES ECOLES MATERNELLES

Un agent peut bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté. Après délibération, le conseil municipal décide la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} avril 2016.

11- POINT SUR L'ECLAIRAGE ET LES RESEAUX BASSE TENSION (SDEY)

Mr Godard expose qu'un point complet des installations de la commune a été fait et qu'un estimatif a été demandé pour des projets de rénovation ou de renforcement de l'éclairage public (route de Paris, rue de la Guinguette, Bd Saint Nicolas, rue de Monteloup et Chevilly).

12- POINT SUR LES ENERGIES (ELECTRICITE ET GAZ)

Pour le gaz : Mr Godard informe que par rapport à la moyenne 2013/2014 la facture totale a baissé d'environ 40 % par des interventions sur la chaudière de l'école et la pose de régulateurs. Le nouveau contrat a été établi avec une baisse de 8 % du tarif.

Pour l'électricité : Lors du renouvellement du contrat, une réduction a pu être obtenue, de 10 % sur le coût de l'électricité des bâtiments et de 5% sur les prix de l'éclairage public.

13- DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Mme le Maire informe le conseil municipal que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

-sur les immeubles cadastrés AC 168 et AC 171 situés 2 rue des Chenevières et Jouigny à Cravant appartenant à Mr et Mme VIVANT.

- sur l'immeuble cadastré AA 69 situé rue de la Tour du Guette à Cravant appartenant à Mr Michel THOMAS.

14- QUESTIONS DIVERSES

Ordures ménagères : La CCECY est en train de concrétiser l'achat d'un camion benne bi-compartiments pour 267 000 € TTC en vue de la mise en place de la redevance incitative en 2017 avec une éventuelle disparition des colonnes de tri.

Fonds DETR : Une hausse de ce fonds pour l'équipement des territoires ruraux est prévu pour les communes nouvelles.

Eclairage public : Mr Moncomble et Mr Levêque signalent des points noirs au niveau de l'éclairage public sur la commune.

Circulation devant l'école : Un problème d'incivilité de la part d'un parent d'élève s'est produit devant l'école. Cette personne a forcé le passage avec sa voiture alors que l'agent communal faisait la circulation, le mettant en danger. Un courrier sera adressé à cette personne.

Suite à la réunion avec le préfet pour le plan Vigipirate mis en place pour les écoles, un gendarme est chargé de visiter chaque école pour vérifier que toutes les mesures de sécurité ont été prises, et sont respectées.

La séance est levée à 21 H 50.
Le Maire

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DE LA PRESENTE SEANCE

PRESENTATION DU PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE
ENTRE CRAVANT ET ACCOLAY EN PRESENCE
DE MR CHARLOT MAIRE D'ACCOLAY ET MR GAUSSENS 1^{ER} ADJOINT
DELIBERATION 1/JANVIER 2016

NOMINATION DE DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC DU MORVAN
POUR LA COMPETENCE GEMAPI : DELIBERATION 2/JANVIER 2016

VALIDATION DES FERMAGES : DELIBERATION 3/JANVIER 2016

VALIDATION DE CONTRAT DE LOCATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX
DELIBERATION 4/JANVIER 2016

AUTORISATION POUR MANDATER UN HUISSIER POUR UN ETAT DES LIEUX
DELIBERATION 5/JANVIER 2016

REDEVANCE POUR DEPOT DE DECHETS SAUVAGES
DELIBERATION 6/JANVIER 2016

AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLES AU VOTE DU BP 2016
DELIBERATION 7/JANVIER 2016

INTEGRATION D'UN MEMBRE AU CPI DE CRAVANT
DELIBERATION 8/JANVIER 2016

REVERSEMENT DES VACATIONS 2014 DU SDIS AUX SAPEURS POMPIERS
ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SDIS DE L'YONNE
DELIBERATION 9/JANVIER 2016

CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
DES ECOLES MATERNELLES : DELIBERATION 10/JANVIER 2016

DROITS DE PREEMPTION URBAIN
DELIBERATION 11/JANVIER 2016

Ont signés les membres présents :

Nom Prénom	Procuration	Signature
LERMAN Colette		
GODARD Alain		
BARY Michèle		
BASSAN George	pouvoir à Michèle BARY	
MONCOMBLE Fabien		
GUEUX Bruno		
LEHOUSSEL Sylvain		
SILVAN Jean-François		
LEVEQUE Hubert		
BERTHIER Gérard		
LEGRAND Valérie		
HERVE Déborah		
SAVARY Dominique		
NICOLLE Laurette		